

D'ABORD AVEC TOUT L'MONDE!



Retour d'appel de Jeff Fillion...

48. Il y a infraction à l'article 3b) du Règlement lorsque les propos diffusés comprennent les trois éléments suivants :

- 1- Les propos sont offensants.
- 2- Les propos offensants, pris dans leur contexte, risquent d'exposer une personne ou un groupe de personnes à la haine ou au mépris.
- 3- Les propos offensants visent la personne ou le groupe de personnes pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou la déficience physique ou mentale.

Plainte de M. François-Pierre Gauvin
du 8 mai 2003

49. Dans le cadre de commentaires traitant d'une nouvelle concernant les mauvais traitements subis par un patient d'un hôpital psychiatrique, l'animateur Fillion a mentionné ce qui suit à l'antenne de CHOI-FM le 8 mai 2003 : « Pourquoi un moment donné on tire pas sa plogue. Non mais il ne mérite pas de vivre. C'est un esti de paquet de troubles pour la société ce bonhomme là. » Quelques minutes plus tard, un intervenant travaillant dans le centre d'hébergement en question a téléphoné à l'animateur et indiqué que l'aile dans laquelle on garde les cas lourds, comme celui faisant l'objet de la discussion, est appelée le « zoo » par les employés du centre. Suite à cet appel, M. Fillion a ajouté : « Moi je pense que dans le zoo on devrait remplir les chambres pis que un moment donné, y a une switch pis que une fois par quatre mois, tu pèses sur le piton pis qui sort rien qu'un petit gaz pis que tu vas là pis tu ramasses ça dans des sacs. »

50. Lorsque questionnée sur cette plainte à l'audience, la titulaire a réitéré la réponse écrite à sa plainte. Elle a refusé d'admettre qu'il y avait un problème avec ces propos et a argumenté qu'il fallait les prendre dans le contexte d'une discussion qui a duré 25 minutes et qui constituait un débat de société. La titulaire a mentionné qu'elle n'était pas d'accord qu'il s'agissait d'une violation du Règlement et que les propos n'exposaient pas du tout les personnes handicapées à la haine ou

au mépris. La titulaire a ajouté que les propos étaient prononcés sous forme humoristique et que c'était une caricature exagérée d'une situation pour faire prendre conscience.

51. À la fin de la période d'interrogatoire, lorsque le comité d'audition est

sujets méritent d'être traités de façon à présenter différents points de vue à la société.

53. Cependant, quoique le débat d'opinions pouvait soulever d'importantes questions d'intérêt public, le Conseil considère les propos de l'animateur offensants, dégradants, irrespectueux et méprisants envers les personnes atteintes de déficience

mentale. Le Conseil considère que, pris dans leur contexte, les propos risquaient d'exposer à la haine ou au mépris les personnes atteintes de déficience mentale. Il est même difficile d'imaginer un contexte qui pourrait justifier de tels propos.

54. Pour ces motifs, le Conseil considère que ces propos constituent une violation à l'article 3b) du Règlement. De plus, ces propos sont loin de répondre à l'objectif de haute qualité énoncé dans la Loi et leur diffusion sur les ondes publiques ne constitue pas une programmation qui traduit les valeurs canadiennes. De l'avis du Conseil, le préjudice qui a pu être causé au groupe visé porte atteinte au droit à

l'égalité reflété dans la politique canadienne de radiodiffusion et dans la Charte.

55. Ceci est la deuxième plainte de cette nature au dossier de la titulaire. Le Conseil trouve inexcusable le fait qu'il s'agit d'un cas de récidive de la part de la titulaire puisque, dans la décision 2002-189, il avait trouvé la titulaire en violation de ce même article du Règlement lorsqu'elle avait comparé sur les ondes les enfants handicapés à des animaux, en référence à l'affaire Latimer, une cause judiciaire où un père était accusé du meurtre de sa fille handicapée.



**Personnalité :
Lise Luckenuick**

Page 6

... On a dû faire un



là-dessus!

revenu sur cette question, la titulaire a concédé au Président du Conseil que ces propos étaient totalement inacceptables et contraires au Règlement mais elle a ajouté qu'elle a tenté de les placer dans un contexte et dans des circonstances qui les rendent « un peu moins pires ».

52. À la suite de l'écoute de l'extrait commentant cette nouvelle qui a duré environ une demi-heure entre 7 h et 7 h 35 le 8 mai 2003, le Conseil note que les propos furent mentionnés dans le cadre d'un débat d'opinions sur un sujet d'intérêt public controversé, soit l'euthanasie et la dignité humaine. Les animateurs discutaient notamment des limites à la dignité humaine, de l'euthanasie et des qualités requises pour travailler dans des centres d'hébergement de personnes atteintes de déficience mentale. Le Conseil estime que de tels

Page 3



Pignon sur rue!

Page 4

Table des matières

Nos entrevues et reportages...

À la une : ... un X là-dessus	p.3
Sur le terrain : Pignon sur rue et... davantage!	p.4-5
Personnalité : Lise Luckenuick	p.6
Arts et Culture : Notre création collective en vedette	p . 7

Nos chroniques...

Courrier du lecteur et Mot de la rédaction	p.2
Dans nos mots	p.3
Nos droits : La déclaration de Montréal	p.5
Rendez-vous, Babillard, Petites annonces	p.8

Crédits

Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction : Journalistes et recherche :	Cécile Bellemare Pierre Dechene Sylvie Gagné Mélinna Jobin Lise Luckenuick Yvette Muise Yan Paquet Serge Plamondon
Photographies :	Régent Lacroix Michelle R.-Rousseau
Illustration :	Sylvie Giroux
Personne-ressource au comité et révision :	Régent Lacroix
Collaboration :	Hélène Bernier Pierrette Dion Michelle R.-Rousseau
Infographie et mise en pages :	Kathleen Kelly, Kel Imagination
Conception logos :	Jean-François Boisvert Kathleen Kelly Ian Renaud-Lauzé
Impression :	Publications Lysar
Comité de promotion et distribution :	Michel Aubut Jacques Beaudet Ronald Demers Catherine Fortier Carl Morneau Yvette Muise Serge Plamondon
Co-distribution :	Distribution Affiche-Tout
Lecteurs version audio :	Michel Déry Sylvie Gagné

Tirage

Le Vol.3 No.4, de « **D'Abord avec tout l'Monde!** » est imprimé à 10 000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain.

Il est également disponible en version audio, sur demande, au bureau du Mouvement.



© 2004 MPD'AQM. Le contenu de « **D'Abord avec tout l'Monde!** » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2002 • Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada • ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Abonnement de soutien

Ce journal vous intéresse?
Vous aimeriez en obtenir un exemplaire directement chez vous ?
Rien de plus facile, contactez-nous au :

Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
2101, 1^{ère} Avenue
Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone & Télécopieur : (418) 524-2404
Courriel : mpdaqm@globetrotter.net
Site Internet : www.mpdaqm.org

Vous nous aidez en souscrivant à



Centraide
Québec

Courrier du lecteur



Une lectrice de Gatineau nous écrit

Je tenais à vous dire merci pour le rapport annuel ainsi que le calendrier 2004-2005. J'aimerais que votre bureau soit ici à Gatineau pour faire du bénévolat, être active dans le Mouvement.

J'ai déjà passé plusieurs soirées à faire des mots cachés. J'ai fait avec plaisir le mot caché de Lise. Bravo Lise pour ta patience et tes bonnes idées. C'est une gymnastique intellectuelle mais le monter doit être moins facile, plus difficile.

J'aime le sujet des vacances mais surtout, « Arts et Culture ». Pour moi aussi, « un livre est une rose ». Il m'aide à élargir mes connaissances et à m'épanouir. J'aime votre journal. Il est complet du rire aux jeux, à la réalité et d'actualités. Un jour, j'aimerais écrire dans la section du lecteur un poème ou autre.

Monique Charron

Chère madame Charron. Voici un de vos premiers souhaits exaucé : votre lettre a été retenue pour le courrier du lecteur. Et soyez assurée, comme tous nos lecteurs, qu'il nous fera toujours plaisir de publier vos commentaires ou autres dans cette chronique qui vous appartient.

Merci

Vous avez des commentaires à émettre sur cette lettre ou sur un article du Journal? N'hésitez pas à nous écrire. Cette tribune vous appartient!

Nos excuses pour ce contretemps

Le déménagement récent du Mouvement Personne d'Abord et les travaux d'aménagement de son nouveau local ainsi que d'autres imprévus, nous ont obligés à retarder les rencontres de production du journal « D'Abord avec tout l'Monde! ». C'est pourquoi, vous recevez ce numéro de votre journal en novembre plutôt qu'en octobre.

Nous nous excusons auprès des organismes et personnes qui nous avaient fait parvenir des communiqués dont la publication, en raison du délai, aurait été trop tardive.

Afin de respecter la période de 2 mois de la disponibilité de chaque numéro du journal en kiosque, nous retarderons de 4 à 5 semaines, la publication du prochain numéro (initialement prévue pour décembre).

Nous serons donc en mesure d'y publier vos communiqués et d'annoncer vos activités couvrant les 2 dernières semaines de janvier ainsi que celles de février et du début mars.

Merci de votre compréhension et de votre fidélité.



Avis de recherche

Aviez-vous reconnu notre ami René Gingras?

Oui, c'était bien lui en page 8 de notre dernier numéro. Parmi ceux et celles qui ont participé à notre concours « Avis de recherche », 2 seulement ont trouvé la bonne réponse et un tirage au sort a déterminé la gagnante d'un certificat cadeau de 10,00 \$, madame Grace Kelly.

Félicitations à notre gagnante et merci à tous les participant(e)s.



Une belle occasion de nous connaître : Jeff Fillion a fait un là-dessus!

Le comité Journal; résumé de Régent Lacroix

À l'occasion d'une de ses réunions, le comité de rédaction du journal a, unanimement, manifesté le désir d'inviter l'animateur de radio, Jeff Fillion, afin de discuter, entre autres, avec lui des propos qu'il a tenu sur les ondes de CHOI 98,1 concernant un patient de Robert-Giffard.

Rappelons que ces propos (voir texte encadré en page couverture) ont fait la manchette lors des audiences du CRTC qui ont conduit à la décision de fermeture de la station le 31 août dernier, laquelle a, depuis, été suspendue.



Ces propos, tels que rapportés dans les médias, ont fait réagir vivement l'équipe.

Pour **Pierre Dechene**, « C'est comme les nazis avec les juifs. Moi, je l'écoute plus. ».

De son côté, **Yvette Muise** considère que « C'est méchant. Nous-autres aussi, on a le droit de vivre! ».

Pour **Yan Paquet** et **Mélissa Jobin**, c'est clair: « Il ne nous respecte pas. »

Sylvie Gagné ne peut, pour sa part, s'empêcher de faire un lien avec un autre événement qui a fait la manchette au cours de derniers mois: « C'est de la discrimination! C'est comme ce qui s'est passé à Duberger (pétition des résidents du quartier contre une résidence du CRDI de Québec pour les personnes « déficientes intellectuelles »). On nous juge sans nous connaître. ».

« C'est notre dignité qui en prend un coup », d'ajouter **Yvette Muise**.

Serge Plamondon, qui est aussi président du Mouvement aimerait bien « Qu'il vienne nous parler. Qu'il vienne voir ce qu'on est capable de faire avant de tirer s'a plogue. ».

Les commentaires de l'équipe rejoignent ceux du porte-parole de la Fédération des Mouvements Personne d'Abord, **Marcel Blais** lors d'une entrevue à la radio de

Radio-Canada:

« Notre présence dans la société peut soulever probablement des interrogations, des questions pour dire « ça vaut tu la peine d'investir auprès d'une clientèle dite vulnérable? ». Mais lorsqu'il y a une radio, une télévision, quoi que ce soit en radiocommunication qui nous invite à nous tasser publiquement de la société, ben il y a comme un danger de haine dans ça. Un danger d'acceptation aussi qu'on refuse à nous autres. Et, dans ce sens là, il n'est pas responsable d'une radio, télévision, communication de nous inviter à prendre la porte lorsqu'on s'intéresse surtout à vivre en société. Y a un aspect irresponsable dans ça. »

Ce que souhaitait le Comité Journal, c'était un rapprochement avec l'animateur-radio afin de lui donner l'occasion de s'expliquer mais surtout de mieux connaître les personnes, leur vécu, leur potentiel, leurs sentiments. Une rencontre pour mettre cartes sur table, de part et d'autre, afin d'en finir avec les préjugés.

Pour le **Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain**, que les propos de Jeff Fillion aient été cités hors contexte (comme il s'en défend) ou non, ce qui a été dit traduit un manque de respect flagrant envers les personnes « déficientes intellectuelles ». De tels propos ne peuvent qu'entretenir auprès de ses auditeurs et dans la société, les préjugés défavorables à l'égard de ces personnes et nuire à leur pleine intégration sociale.

À la demande du Comité Journal, nous avons donc d'abord tenté de rejoindre Jeff Fillion par téléphone avant de lui écrire pour lui transmettre notre invitation. Nous reproduisons sur cette page un extrait de la lettre qui lui a été livrée par courrier spécial.

Au moment de publier cet article, nous n'avions reçu aucun retour d'appel, aucune réponse écrite. Jeff Fillion a perdu une belle occasion de mieux nous connaître mais notre offre tient toujours.



Extrait de la lettre adressée à Jeff Fillion

(...)
Mercredi dernier, 20 octobre, nous avons fait une demande par téléphone pour organiser, dans nos locaux, une rencontre entre quelques membres bénévoles de notre Comité Journal et vous.

Monsieur Dominique Morais, qui nous a rappelé le jour même pour avoir des détails supplémentaires, devait vous faire part de votre demande et nous rappeler le lendemain pour nous informer de votre intérêt ou non à participer à une telle rencontre. N'ayant reçu aucun appel, le jeudi, nous avons téléphoné le vendredi 22 octobre et laissé à Mélanie, un message pour monsieur Morais. Depuis nous n'avons aucune nouvelle.

Comme mentionné à monsieur Morais, l'objectif de cette rencontre est de vous permettre d'échanger avec nos personnes sur la perception que vous en avez et sur les préjugés contre lesquels elles doivent se battre quotidiennement pour se faire une place à laquelle elles ont droit dans la société.

Sous forme d'entrevue-échange, cette discussion serait enregistrée afin d'en faire un résumé fidèle qui serait publié dans notre journal. Nous nous sommes même engagés auprès de monsieur Morais à vous faire parvenir le texte de l'article pour vérification avant impression.

Au cours des derniers mois, les personnes « déficientes intellectuelles » ont fait l'actualité et leur image n'a pas toujours été dépeinte avec objectivité dans les médias. Par le biais de leur journal, ces personnes veulent à leur tour exprimer leurs sentiments et leurs opinions sur ce qui s'est passé et dit. Et, qui sait, modifier le regard et la perception. Souvent ce et ceux que l'on ne connaît pas, ça fait peur; la peur de l'inconnu. C'est dans cet ordre d'idées que vous est transmise cette invitation. Pour mieux se connaître, quoi!

Ayant vous-même défrayé la manchette en raison de vos propos, il est certain que nous commenterons ce qui s'est dit sur le sujet. Il va de soi que, le cas échéant, nous informerons aussi nos lecteurs du fait que nous vous avons offert l'opportunité de nous rencontrer et d'échanger avec nous et de la réponse reçue.

(...)
N'ayant reçu aucune nouvelle quant à un refus ou à une acceptation, demeurant dans l'incertitude, nous présumons malgré tout qu'il est toujours possible qu'une telle rencontre ait lieu d'ici le 28 octobre. Pour ces raisons, nous vous saurions gré de nous faire officiellement connaître votre décision (positive ou négative) dans les prochaines heures.

(...)

Même sur le site de sa station de radio, Jeff Fillion n'a pas encore répondu à l'appel!

AU PROGRAMME	ANIMATEURS
- ANIMATEURS - ÉMISSIONS - GRILLE HORAIRE - ÉVÉNEMENTS - CONCOURS - ACTUALITÉS - SHOWBIZZ.NET - CONTACTS - PUBLICITÉ	CHOISISSEZ L'ANIMATEUR DANS LA LISTE SUIVANTE POUR EN APPRENDRE UN PEU PLUS SUR LEUR PERSONNALITÉ. COEURS SENSIBLES, S'ABSTENIR! Jeff Fillion

PATIENCE

Patience, cette personne n'a pas encore répondu à notre super questionnaire scientifique!

Votre opinion

Qu'en pensez-vous?

Vous avez un commentaire, une opinion à émettre sur ce sujet?

Écrivez-nous et nous le publierons :

D'Abord avec tout l'Monde!

2101, 1^{ère} Avenue
Québec (Québec)
G1L 3M6

Par courriel :
mpdaqm@globetrotter.net

Par télécopieur :
(418) 524-2404

Sources :

L'extrait du texte de la décision de radiodiffusion CRTC 2004-271, en page couverture a été reproduit à partir du site internet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

<http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Decisions/2004/db2004-271.htm>



Sur le terrain Le Mouvement a maintenant Pignon sur rue!

Depuis le 1er septembre, le Mouvement Personne d'Abord occupe un nouveau local avec pignon sur rue! Préparation des boîtes, déménagement, nettoyage et peinture, tous ont mis la main à la pâte. Nous vous invitons par le biais de ce photos-reportage à en vivre quelques moments et à visiter notre nouveau local situé dans Limoilou.



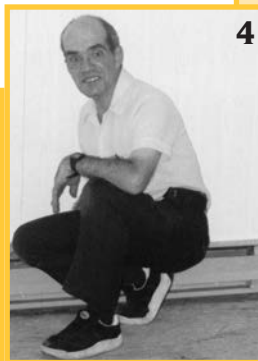
1



2



3



4

Un moment important : la signature du bail entre le propriétaire, Gaston Fortier et le nouveau locataire, le Mouvement, représenté par sa trésorière et sa vice-présidente, Monique Bérubé et Yvette Muise.

1- Ça y est : on rentre les meubles dans le nouveau local.

2- Le tapis est enlevé : Carl prend la brosse et frotte fort.

3- On n'oublie aucun coin : Jacques s'occupe des escaliers.

4- Ronald s'assure que les plinthes de chauffage soient propres, propres, propres!

5- Laver, laver, c'est bien beau. Mais on a bien droit à une petite pause. Pas vrai?



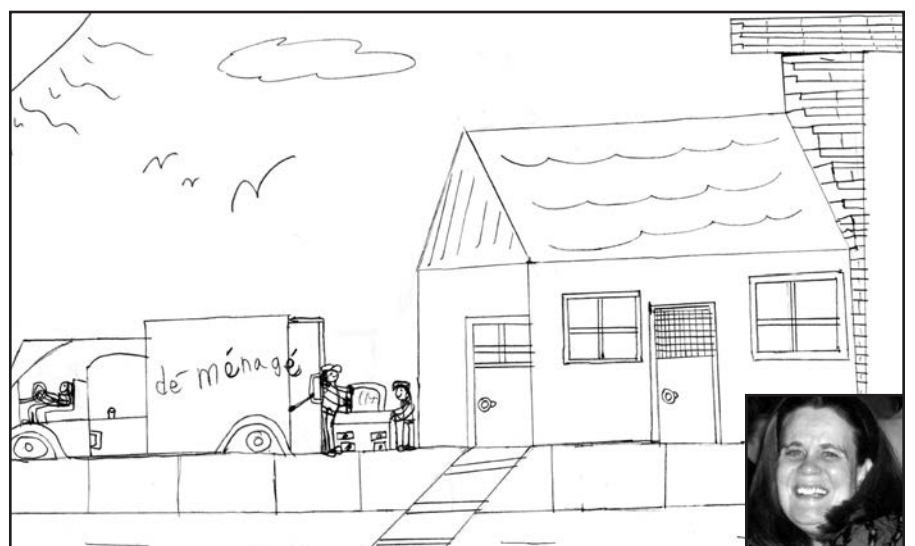
5



Le salon des membres au sous-sol : un petit coin pour luncher, un coin pour se rencontrer; un lieu bien à nous pour regarder vidéos et documentation et pour échanger.

Prenez bien note de
notre nouvelle adresse :

2101, 1^{ère} Avenue
Québec (Qc)
G1L 3M6





La Déclaration de Montréal

Condensé de Régent Lacroix

Les 5 et 6 octobre derniers, avait lieu la Conférence internationale OPS/OMS* de Montréal sur la « déficience intellectuelle ». Des personnes ayant une « déficience intellectuelle », des représentants et parents de ces personnes, des professionnels de la santé et autres spécialistes de la question, des prestataires de services et des gestionnaires, des législateurs et des juristes y ont travaillé sur le texte final d'une déclaration commune. Nous vous en présentons ici quelques éléments.

Il y est, entre autres, déclaré que :

- Tous les êtres humains, dont les personnes ayant une « déficience intellectuelle », naissent libres et égaux en dignité et en droits. (1)**
- Pour les personnes ayant une « déficience intellectuelle », le droit à la santé ne peut être exercé sans une inclusion sociale, un niveau de vie adéquat, l'accès à des expériences éducatives adaptées, l'accès à un travail justement rémunéré et l'accès aux services génériques de la communauté. (3)
- Les États ont l'obligation de protéger les personnes ayant une « déficience intellectuelle » contre toute forme d'abus, de discrimination, de ségrégation, de stigmatisation, d'exploitation, ou de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. (4)

- Toutes les personnes ayant une « déficience intellectuelle » ont le droit de prendre des décisions et de contrôler leur vie, même si les décisions qu'elles prennent ne semblent pas toujours être dans leur meilleur intérêt, pourvu qu'elles aient la capacité de prendre la décision, et qu'elles aient accès à une information et à un soutien adéquats, nécessaires pour exprimer un choix compétent et non-contraint. (6-b)

Il y est, entre autres, demandé

- Aux États :
 - D'élaborer, d'établir et de prendre les mesures législatives, judiciaires, administratives et éducatives nécessaires à la réalisation de l'inclusion physique et sociale des personnes ayant une « déficience intellectuelle ». (9-b)

Aux divers acteurs de la société civile :

- De participer activement au respect, à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des personnes ayant une « déficience intellectuelle ». (9-e)
- De veiller à la protection de la dignité et l'intégrité physique, morale et psychologique des personnes ayant une « déficience intellectuelle » par la création et le maintien de conditions sociales d'ouverture et de non stigmatisation¹. (9-f)

Aux personnes ayant une « déficience intellectuelle » et à leurs familles :

- D'avoir conscience qu'elles jouissent des mêmes droits et libertés que tous les autres être humains; (9-g)



- De s'assurer qu'elles participent à l'élaboration et à l'évaluation continue de toute(s) loi(s) nationale(s) les concernant. (9-h)

* OPS/OMS : Organisation panaméricaine de la santé / Organisation mondiale de la santé

** Les chiffres entre parenthèses réfèrent aux numéros des articles de la déclaration complète.

¹ Stigmatisation : action de blâmer avec dureté et publiquement.

Le Mouvement s'implique dans

la campagne Centraide

Sur le terrain



Dans le cadre de la campagne annuelle de Centraide, le Mouvement Personne d'Abord a été invité à tenir un kiosque au Ministère des Transports, le jeudi 7 octobre dernier. À cette occasion, quelque 250 exemplaires du dernier numéro du Journal ont pris preneurs. Le lendemain, c'était au tour d'Yvette Muise d'aller livrer un touchant témoignage devant une soixantaine d'employés d'Environnement Canada et d'Industrie Canada.



De gauche à droite : Jacques Beaudet du Mouvement Personne D'Abord, Céline Côté du Ministère des Transports, Lise Luckenuick, du Mouvement et Jean-Yves Dallaire du Ministère.



Lise Luckenuick et Jacques Beaudet sont fins prêts à rencontrer les travailleurs du Ministère des Transports et à leur faire connaître le Mouvement. En un peu moins de 2 heures, ils en auront vus quelque 250.



Le Comité organisateur de la journée Centraide pose en compagnie de la conférencière du Mouvement, Yvette Muise. À sa gauche, Carole Langlois, d'Industrie Canada et Denis Labonté d'Environnement Canada; à sa droite, Philippe Morel, d'Environnement Canada.

Canal Vox en tournage dans notre nouveau local

Le 20 septembre dernier, l'équipe de rédaction du journal « D'Abord avec tout l'Monde! » recevait une équipe de production du Canal Vox dans ses nouveaux locaux.



C'est pour un reportage dans le cadre de l'émission « Oui-dire » animée par Carol Cassista que se sont déplacés caméramen, recherchiste et réalisatrice de Canal Vox. L'équipe de rédaction a ainsi pu expliquer aux téléspectateurs comment étaient choisis les sujets traités dans le journal.

L'émission a été diffusée à quelques reprises au cours de la dernière semaine de septembre.



Personnalité Heureuse qui comme Lise...

Une entrevue de Pierre Dechene



Chaque année, les membres du Mouvement Personne d'Abord votent en secret pour celui ou celle qui, à leurs yeux, par ses actions, son implication, mérite le titre de « bénévole de l'année ». Celle qui a obtenu le plus de votes pour 2004, en fut la première surprise et pour cause : Lise Luckenuick n'était membre du Mouvement que depuis 5 mois au moment du scrutin. Notre journaliste, Pierre Dechene, l'a rencontrée pour mieux vous la faire connaître.

Lise quels sentiments as-tu ressentis lorsque tu as entendu ton nom?

« Je pensais jamais recevoir la plaque, premièrement. Ça faisait pas tellement longtemps que j'étais entrée au Mouvement. J'étais de bonne humeur. »

Avant de venir à Québec où demeurais-tu et quelles activités faisais-tu?

« Je demeurais à St-Elzéar dans le comté de Témiscouata. J'allais au CRDI de Cabano, j'allais à l'école; j'allais aux quilles, au bingo; je faisais de l'artisanat, de la peinture, beaucoup d'activités. J'suis une fille qui aime ça; quand j'ai rien à faire, j'trouve le temps long. Ça me prend quelque chose, sans ça, ça me découragerait. Quand je travaille, je pense pas à d'autres choses, ça va bien. »

Comment es-tu devenue membre du Mouvement Personne d'Abord?

« Je suis allée au CRDI parce que je suis sur la liste d'attente pour les personnes qui ont une « déficience intellectuelle ». J'y ai

rencontré Pierrette (personne-ressource) qui m'a parlé du Mouvement et m'a proposé d'y venir pour être bénévole. J'ai trouvé ça plaisant de répondre au téléphone et j'ai trouvé le monde accueillant. C'est ça qui est important pour moi dans ma vie. »

Tu es une personne qui s'implique beaucoup : que peux-tu apporter au Mouvement pour aider à améliorer la qualité de vie des autres membres?

« Ce que je peux donner pour la qualité des autres, ben, peut-être que je suis une personne qui est accueillante, ça c'est l'un. Quelqu'un aussi qui a un beau sourire, ça ça aide aux gens; être polie, rendre service aux autres, aider les autres, s'entraider entre nous, pour moi c'est ça qui est important. »

Quels sont les rêves que tu aimerais réaliser?

« J'aimerais ça continuer à être réceptionniste ici. Parce que, quand je suis arrivée au Mouvement, ce qui m'a aidée, c'est qu'ici le monde me font beaucoup

confiance. Ça m'a aidé beaucoup, la confiance. Répondre au téléphone, après ça, j'ai commencé à faire des messages sur le répondeur, faire des photocopies, brocher des feuilles, coller des timbres sur des enveloppes, rendre service, c'est des choses que j'aime faire. »

En dehors du Mouvement, quelles sont tes occupations principales : tes activités, tes loisirs?

« J'aime bien regarder la télévision; j'aime jouer au bingo; faire du découpage, tricoter, faire des épinglettes, beaucoup de bricolage et des mots cachés, beaucoup de choses pour m'aider à avancer dans la vie. J pense que j'avance quand je viens au Mouvement, puis j'suis très heureuse. »

Que dirais-tu à des personnes pour les inciter à devenir membres du Mouvement?

« Devenir membre du Mouvement, c'est de foncer, d'être capables de réaliser leurs rêves et faire des choses qu'ils aiment; d'être forts, heureux, bien dans leur peau; d'avoir confiance en soi. »



C'est toujours avec un grand sourire que Lise répond au téléphone.

Quelques unes des actions de Lise : participation au comité promo-journal; confection de fleurs pour le 20^e anniversaire du Mouvement et représentation au Centre des femmes de la basse-ville.

Mot caché de Lise



A	E	R
ADRESSE	ENDROIT	RÉTABLISSEMENT
AVISÉ	ENGAGEMENT	S
B	L	SERVICES
BAIL	LETTRES	SIGNATURE
BIBLIOTHÈQUE	LISEUSE	T
BOÎTE	LOCATAIRE	TABLES
BUREAU	LOYER	TÉLÉPHONE
C	M	TOUS
CAMION	MOIS	TROIS
CHERCHER	N	TROUVER
COMPTES	NUMÉRO	V
D	O	VIE
DATE	ORDINATEUR	VISITER
DÉMÉNAGEMENT	P	
DES	PAYER	
DROITS	PROPRIÉTAIRE	

L	O	C	A	T	A	I	R	E	B	A	I	L	E	S
E	R	A	E	R	V	I	E	N	I	D	L	O	N	E
T	D	M	S	O	I	E	T	O	B	R	C	Y	G	R
T	I	I	T	I	S	D	A	H	L	E	P	E	A	V
R	N	O	I	S	E	E	B	P	I	S	R	R	G	I
E	A	N	O	I	T	M	L	E	O	S	O	T	E	C
S	T	B	R	O	I	E	I	L	T	E	P	R	M	E
I	E	U	D	M	O	N	S	E	H	E	R	C	E	S
G	U	R	V	I	B	A	S	T	E	S	I	H	N	E
N	R	E	I	N	P	G	E	O	Q	U	E	E	T	T
A	E	A	S	U	A	E	M	U	U	E	T	R	A	P
T	T	U	I	M	Y	M	E	S	E	S	A	C	B	M
U	A	S	T	E	E	N	C	I	I	I	H	L	O	
R	D	E	E	R	R	N	T	E	N	L	R	E	E	C
E	N	D	R	O	I	T	R	O	U	V	E	R	S	S

**Thème :
Déménagement**

C'EST PAR EUX QUE LE COURANT
PASSERA CHEZ VOUS

SOLUTION : ÉLECTRICIENS



Notre création collective en vedette

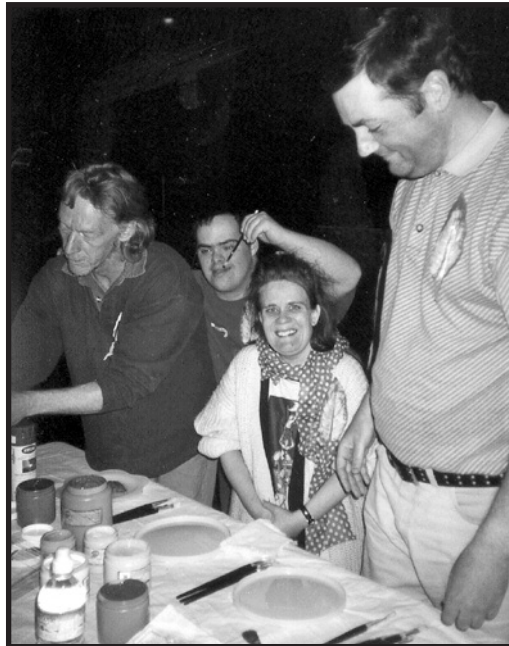
Une immense toile, oeuvre collective du Mouvement réalisée en mai 2002 à l'occasion de la 1^{ère} édition de la Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord du Québec, a été exposée au Musée national des beaux-arts du Québec.

Dans le cadre du 15^e colloque annuel de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle qui se tenait les 12 et 13 novembre à Québec sous le thème « L'Art... pour vivre et devenir », notre toile a été retenue par un comité scientifique-artistique du Colloque IQDI 2004.

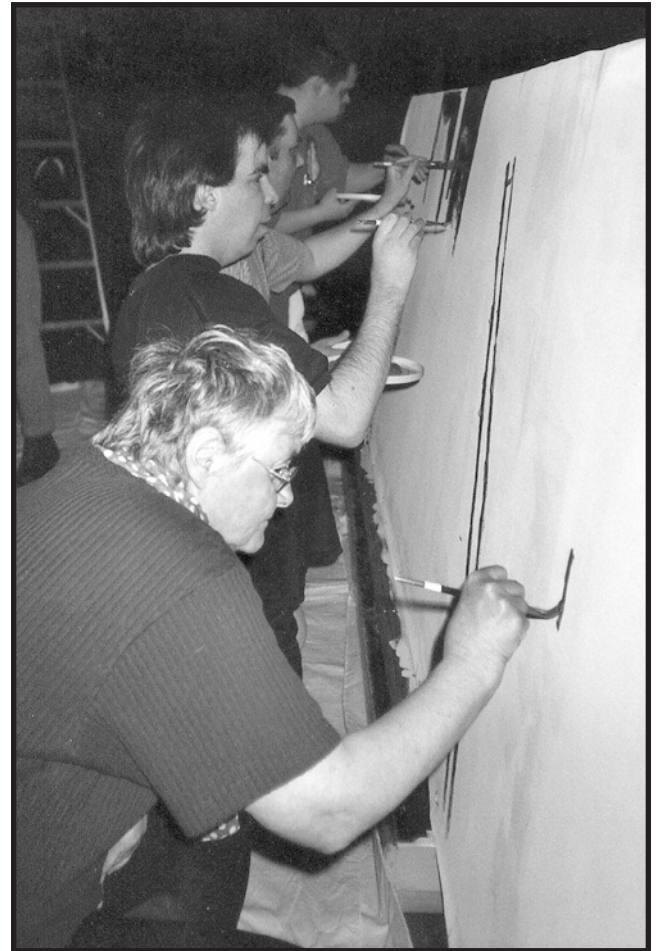
Nos artistes-peintres Sylvie Giroux, Rémi Rousseau, Mario Aubert, Yan Paquet et Jocelyne Simard qui ont créé cette oeuvre ainsi qu'André Miousse qui les a supportés pendant

la démarche et qui a apporté sa touche de finition étaient présents au vernissage qui se tenait dans l'Atelier C, une des magnifiques salles du Musée national des beaux-arts du Québec, le vendredi, 12 novembre.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une reproduction photographique de la toile fera la page couverture de la Revue francophone de la déficience intellectuelle de décembre 2004.



Nos artistes à l'oeuvre au moment de la création de la toile collective en mai 2002



Entr'actes présente sa première édition de « Obliques »

Exposition et projection vidéo OBLIQUES
Du jeudi 25 au dimanche 28 novembre 2004

à la Galerie Rouge
228, rue St-Joseph Est, Québec

Heures d'ouverture de la galerie :
Mercredi au dimanche, 12 h 00 à 16 h 00



Entr'actes présente à la galerie Rouge la première édition de « Obliques », l'événement arts visuels et vidéo. Une exposition et une projection d'oeuvres réalisées dans le cadre des ateliers de créations en arts visuels et en cinéma. Des artistes, vidéastes et réalisateurs de la ville de Québec vous proposent un regard sur le métissage dans notre société. Le vernissage aura lieu le jeudi, 25 novembre à 17 h 00 et sera suivi de la projection vidéo à 19 h 00. Le coût d'entrée pour cette soirée est de 5,00 \$.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des activités du 10^e anniversaire d'Entr'actes. Depuis 1994, cet organisme culturel et communautaire met sur pied des ateliers et des projets artistiques intégrant

des personnes avec des limitations fonctionnelles afin de favoriser la rencontre des différences.

Source :

Marie Lynne Levasseur, responsable des communications
comm@entractes.com

Téléphone : (418) 523-2679
Télécopieur : (418) 523-6981

870, avenue de Salaberry, local 107
Québec (Qc), G1R 2T9

Courriel : ateliers@entractes.com
Site Internet : www.entractes.com

Heures d'ouverture du bureau :
Lundi, mercredi et vendredi, 13 h 00 à 17 h 00



Rendez-vous

25 novembre 2004

Jeudi-Info de 19 h 00 à 21 h 00
Le deuil

Madame Marielle Robitaille, auteure de « La peine des sans-voix », nous explique comment être mieux préparé pour vivre et apprivoiser un deuil.

Bienvenue à toutes et tous.

Centre Marchand
2740, 2^e Avenue

3 décembre 2004

Journée internationale des personnes handicapées

5 décembre 2004

Journée internationale des bénévoles



Petites annonces

Vous avez une annonce à faire paraître, un événement à promouvoir
Téléphone & Télécopieur : 524-2404
Courriel : mpdaqm@globetrotter.net

Remboursement partiel des laissez-passer du RTC

Le montant remboursé pour un laissez-passer général d'octobre du RTC a été établi à 18,00\$. Il est applicable sous forme de crédit sur remise du laissez-passer d'octobre, lors de l'achat du laissez-passer de décembre 2004, janvier ou février 2005 dans la plupart des points de vente.

Pour tout acheteur de laissez-passer, le coût de celui-ci sera automatiquement réduit de 1,00\$ pour les mois de décembre 2004 et janvier 2005 afin de compenser pour les 2 jours de grève de novembre.

D'autres modalités et montants de remboursement s'appliquent pour les catégories Étudiant, Intermédiaire et Aîné. À cette fin, consultez le dépliant « Remboursement de laissez-passer d'octobre et de novembre 2004 » émis par le RTC ou communiquez avec le service à la clientèle au 627-2511.

Cours d'Entr'actes

Entr'actes offre à la population de la région de Québec, âgée de plus de 14 ans, des cours avec des professionnels artistiques en danse-exploration, en théâtre-exploration, en improvisation, en arts visuels et en cinéma. À un prix très abordable, vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour la session d'hiver 2005. Les cours sont offerts le mercredi soir ou le samedi de jour.

Pour plus d'informations : 523-2679.

Pause Création, Atelier de loisirs créatifs

Pour plus d'informations :
524-2804 ou www.pausecreation.com

ABONNEMENT

Nom : _____

Organisme/Établissement : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____ Téléphone : _____

Abonnement de soutien au journal (5 numéros) / an

☐ x 7.00\$ (membre des Mouvements Personne d'Abord) _____ \$

☐ x 8.00\$ (non-membre) _____ \$

incluant frais de poste et manutention au Canada.

Date: _____

☐ Payé par chèque ☐ Argent Total : _____ \$

Faire chèque à l'ordre du : Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE

VOUS DEVEZ REFUSER

une reprise de logement
ou un mauvais cadeau des fêtes !



* Un propriétaire peut reprendre un logement pour lui-même, un membre de sa famille (père, mère, fils, fille) ou toutes autres personnes dont il est le principal soutien.

* Pour reprendre un logement un propriétaire doit faire parvenir un avis écrit au locataire :
- au moins six mois avant la fin d'un bail (bail de plus de six mois)
- au moins un mois avant la fin du bail (bail de six mois ou moins) ;
- au moins six mois avant la reprise (bail à durée indéterminée).

* Le locataire a un mois pour répondre par écrit à l'avis. S'il ne répond pas, cela est considéré comme un refus.

Les avantages de refuser :

* Le propriétaire doit alors faire une demande à la Régie du logement pour les raisons mentionnées dans son avis. Dans certains cas, une reprise peut être refusée.

* Le locataire peut demander des conditions à la reprise de logement et une indemnité pour les frais reliés au déménagement.

Regroupement des comités logement
et associations de locataires du
Québec
www.rclalq.qc.ca
Tél.: 1-866-521-7114

La boîte vocale virtuelle du Comité des usagers du CRDIQ : 683-2512, poste 4000

Il s'agit d'une boîte confidentielle du réseau téléphonique du CRDIQ. L'utilisateur peut en toute confiance faire ses demandes de renseignements ou d'accompagnement ou formuler une insatisfaction car cette boîte vocale est indépendante : seule le président du Comité des usagers connaît le mot de passe lui permettant de prendre connaissance des messages laissés par les usagers.

Source : CRDI.Com, Vol.3, No.2, juin 2004

La ligne Cancer J'écoute : 1-888-939-3333

Sous l'égide de la Société canadienne du cancer, la ligne Cancer J'écoute est destinée à apporter du soutien moral et affectif aux personnes atteintes du cancer ainsi qu'à leurs proches.

Les bénévoles qui pratiquent l'écoute active ont eux-mêmes été atteints d'un cancer ou ont vécu le cancer d'un proche.

Ce service, gratuit et confidentiel est accessible du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 21 heures.

Nouvelle adresse pour obtenir votre certificat de naissance

Pour obtenir votre certificat de naissance ou tout autre document d'état civil, sachez que depuis le 12 octobre, le bureau du Directeur de l'État civil, autrefois situé rue Montmagny, a une nouvelle adresse, soit le **2535, boul. Laurier, Sainte-Foy** (près de Place Sainte-Foy). Notez que toutes les autres coordonnées demeurent inchangées. Pour tout renseignement concernant les services offerts par le Directeur de l'état civil, vous pouvez également communiquer par téléphone en composant le numéro **643-3900** ou le sans frais **1 800 567-3900** ou par courrier électronique <http://www.dec.gouv.qc.ca/>.

